

REUNION DE CONSEIL DU 25/11/2016

Membres excusés : Mme Sabine ALLAIN n'a pas donné procuration.
Mme Cathy AUBERT a donné procuration à M. Mathieu RUBBEN.
M. Patrick BERNARDIN a donné procuration à M. Gérard CLEMENT.
M. David BEGEL a donné procuration à Mme Sandrine BREVOT.

La séance est ouverte à 20h40 par M. le Maire.

Mr Gérard VAUCHEL est secrétaire de séance conformément à la décision prise pour la durée du mandat.

Lecture et signature du PV de la réunion de conseil du 07/10/2016.

1 Achat mobilier :

Le conseil approuve à l'unanimité des votants soit **14 voix** l'achat :

- A) - d'une armoire de rangement pour le secrétariat pour la somme de 792,00 € HT.
- B) - d'un réfrigérateur/congélateur pour remplacer le réfrigérateur fatigué de la salle polyvalente pour la somme de 460,00 € HT.

2 Tarif déneigement :

M. François GEORGES maintient son tarif sans changement à 55,00 €/h pour le travail de déneigement qu'il sera éventuellement appelé à effectuer en renfort au profit de la commune.

Le conseil approuve à l'unanimité des votants soit **14 voix** la proposition de tarif de M. François GEORGES.

3 Etat d'assiette 2017 :

L'ONF propose de rajouter la parcelle n°6 en amélioration à l'état d'assiette 2017 initialement approuvé lors de la séance du 26/08/2016

Le conseil approuve à l'unanimité des votants soit **14 voix** le rajout de cette parcelle à l'état d'assiette initial.

4 CMJ :

Le Conseil Municipal des jeunes propose une participation « entre jeunes » à la marche de 5 km du Téléthon du 3 Décembre. Cette marche sera encadrée par quelques accompagnants adultes et un pompier pour assurer la sécurité du groupe. La participation à la marche étant fixée à 3 € par participant, le conseil approuve à l'unanimité des votants soit **14 voix** la prise en charge de 2 € par la commune pour chaque enfant participant.

5 Délibérations modificatives :

A -) Le conseil approuve à l'unanimité des présents soit **14 voix** le déplacement des sommes suivantes prises sur les excédents de fonctionnement :

- 1) - 5000 € vers le compte 61558 « entretien matériel »
- 2) - 4000 € vers le compte 615231 « entretien voirie »
- 3) - 2378 € vers le compte « amortissement »